



**Health, Seniors and Long-Term Care
Public Health**

300 Carlton Street
Winnipeg, Manitoba Canada R3B 3M9

August 27, 2025

Re: Important Measles Information for Back to School

Dear Parents/Guardians and Caregivers:

We are sharing this information as the school year begins so you are aware of the current situation and can take steps to protect yourself, your family and your community. Canada continues to experience the largest measles outbreak since measles was declared eliminated in Canada in 1998. As of August 9, 2025, 4,638 measles cases, including one death in a child, have been reported in Canada. Over 90% of cases are unimmunized or have unknown vaccination status.

As of August 9, 2025, 182 measles cases have been reported in Manitoba. Of these cases, eleven have been hospitalized, one of whom was admitted to the intensive care unit (ICU). All of the cases who were hospitalized or admitted to ICU due to measles were unimmunized children, over 90% of them under the age of 10.

What is measles?

Early symptoms of measles include fever, cough, runny nose, and red, watery eyes, followed several days later by a red, blotchy rash that starts on the face and spreads to the rest of the body. **Someone with measles can spread it to others from four days before the rash begins (before they know they have measles) to four days after the rash appears.**

Measles can be very serious, especially for young children, pregnant people, and people with a weakened immune system. It can cause severe lung and brain infections requiring hospitalization, and death. Vision loss and hearing issues are possible long-term consequences of measles.

How can I protect my child(ren) and my community from measles?

Measles spreads very easily. Immunization is the best way to protect your child(ren) from it. Two doses of measles vaccine are almost 100% effective in preventing a measles infection. It is still possible for a small number of vaccinated people to get measles, but the infection is usually milder, and they are less likely to spread the disease to others.

The full list of eligibility criteria for the measles-containing vaccines in Manitoba can be found at: <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.html>.

It is especially important to be up to date on all vaccines, as Manitoba has recently seen higher numbers of other severe vaccine-preventable diseases, like meningococcal disease and pertussis. High immunization coverage rates also protect those people in the community who cannot get vaccinated, such as young infants, pregnant people, and people who have a weakened immune system.

You can check your child(ren)'s immunization records by contacting your health care provider, pharmacy, or local public health office (<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.html>) or by submitting a request online: <https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/>.

If you suspect you or your child may have measles:

- Please call your health care provider or call Health Links – Info Santé (toll-free in Manitoba at 204-788-8200 in Winnipeg or 1-888-315-9257 outside Winnipeg) and get their advice on next steps. Call ahead before visiting any healthcare facility to let them know you may have measles. This will allow them to take precautions, such as wearing a mask and putting you in a room right away to prevent exposing other people.
- It is important to be tested if your health care provider thinks you have measles. Public health will contact you if your child is diagnosed with measles and take steps to prevent the spread of disease to others. If people are exposed and not protected from measles, there are interventions to prevent measles if they are notified quickly, which are particularly important if they are at risk of serious disease.
- After seeing a healthcare provider, stay home and away from public places including school and childcare facilities until you receive further advice. This helps protect others in the school and community.

What happens if there is an exposure to measles at school or child care facility?

If a child is not immunized and has been exposed to measles, follow Public Health's advice on how long to stay home to prevent further spread.

- **Your child(ren) may be required to stay home for at least three weeks after being exposed.** But this may be extended if more measles cases are identified in the school or child care facility.
- Your child(ren) could receive a dose of a measles-containing vaccine. Some children may be able to return to school or child care after they receive one dose of vaccine.
- Any child who has been excluded from school or child care facility needs to remain at home. Avoid public spaces, regular activities, and anyone who is at high risk of complications (e.g. pregnant women, infants, those with weakened immune systems).

If a child is immunized against measles, they are very unlikely to get measles after being exposed and can continue regular activities but should still monitor for symptoms.

Information on measles exposure locations in the community and what to do if exposed are posted on the Measles webpage: <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.html>.

Sincerely,

Original signed by

Richard Baydack, PhD
Director
Communicable Disease Prevention & Control
Manitoba Health, Seniors and Long-Term Care

Original signed by

Dr. Davinder Singh, MD, JD, MSc, FRCPC
Vaccine Lead, Medical Officer of Health
Communicable Disease Prevention & Control
Manitoba Health, Seniors and Long-Term Care



**Ministère de la Santé, des Aînés et des
Soins de longue durée du Manitoba
Santé publique**

300, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba), Canada R3B 3M9

Le 27 août 2025

DESTINATAIRES : Parents, tuteurs et familles

Objet : Renseignements importants sur la rougeole pour la rentrée scolaire

Bonjour,

Avec la rentrée scolaire qui approche à grands pas, nous souhaitons faire un point sur la situation actuelle pour que vous puissiez prendre des mesures pour vous protéger, protéger votre famille et protéger votre communauté. Le Canada continue de connaître la plus grande épidémie de rougeole depuis la déclaration de son éradication au Canada en 1998. En date du 9 août 2025, on recensait 4 638 cas de rougeole au Canada, dont un décès d'enfant. Dans plus de 90 % des cas, les personnes n'étaient pas vaccinées ou n'avaient pas de statut vaccinal connu.

En date du 9 août 2025, on recensait 182 cas de rougeole au Manitoba. Sur ces 182 cas, onze personnes ont été hospitalisées et une personne a été admise dans une unité de soins intensifs (USI). Toutes les personnes qui ont été hospitalisées ou admises dans une USI à cause de la rougeole étaient des enfants non vaccinés. Dans plus de 90 % des cas, ils avaient moins de 10 ans.

Qu'est-ce que la rougeole?

Les premiers symptômes de la rougeole comprennent de la fièvre, de la toux, un écoulement nasal et des yeux rouges et larmoyants, suivis quelques jours plus tard d'une éruption cutanée rouge qui commence sur le visage et se propage au reste du corps. **Une personne atteinte de rougeole peut la transmettre à d'autres personnes quatre jours avant le début de l'éruption cutanée (avant qu'elle ne sache qu'elle ait la rougeole) et quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée.**

La rougeole peut être très grave, surtout chez les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli. Elle peut causer de graves infections pulmonaires et cérébrales nécessitant une hospitalisation. Elle peut même être mortelle. Parmi les conséquences à long terme potentielles de la rougeole, citons la perte de vision et les problèmes d'audition.

Comment puis-je protéger mon enfant et ma communauté de la rougeole?

La rougeole se propage très facilement. L'immunisation est le meilleur moyen de protéger votre enfant de cette maladie. Deux doses du vaccin contre la rougeole ont une efficacité proche de 100 % pour prévenir une infection par la rougeole. Il existe une possibilité qu'un petit nombre de personnes vaccinées contractent la rougeole, mais l'infection est généralement plus bénigne et se transmet moins.

Vous trouverez la liste complète des critères d'admissibilité relatifs aux vaccins contre la rougeole au Manitoba à l'adresse suivante : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html>.

Il est particulièrement important d'être à jour sur tous les vaccins, car le Manitoba a récemment vu augmenter le nombre de cas d'autres maladies graves qui auraient pu être évitées grâce à la vaccination, comme la méningococcie et la coqueluche. Les taux élevés de couverture vaccinale protègent également les personnes de la communauté qui ne peuvent pas se faire vacciner, comme les nourrissons, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

Vous pouvez consulter le dossier d'immunisation de votre enfant en communiquant avec votre fournisseur de soins de santé, votre pharmacie ou votre bureau de santé publique local (<https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html>) ou en soumettant une demande en ligne : <https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html>.

Si vous pensez que vous ou votre enfant avez la rougeole :

- Veuillez appeler votre fournisseur de soins de santé ou Health Links – Info Santé (sans frais au Manitoba : 204 788-8200 à Winnipeg, ou 1 888 315-9257 à l'extérieur de Winnipeg) pour obtenir des conseils sur la marche à suivre. Avant de vous rendre dans un établissement de soins de santé, appelez-le pour l'informer que vous pourriez avoir la rougeole. Le personnel pourra ainsi prendre ses précautions, comme porter un masque et vous isoler immédiatement dans une pièce afin d'éviter d'exposer d'autres personnes.
- Il est important de passer un test de dépistage si votre fournisseur de soins de santé pense que vous avez la rougeole. Santé publique communiquera avec vous si le diagnostic de votre enfant confirme qu'il a la rougeole. Elle prendra des mesures pour prévenir la propagation de la maladie à d'autres personnes. Si des personnes sont exposées à la rougeole et qu'elles ne sont pas protégées, il existe des interventions pour prévenir la rougeole. Toutefois, il faut qu'elles en soient informées rapidement, ce qui est d'autant plus important lorsqu'elles sont à risque de contracter une maladie grave.
- Après avoir consulté un fournisseur de soins de santé, restez à la maison et à l'écart des lieux publics, notamment de l'école et des garderies, jusqu'à ce que vous receviez de plus amples conseils. Vous contribuerez ainsi à protéger les autres membres de l'école et de la communauté.

Que se passe-t-il s'il y a une exposition à la rougeole dans une école ou une garderie?

Si un enfant n'est pas vacciné et qu'il a été exposé à la rougeole, suivez les conseils de Santé publique sur la durée pendant laquelle vous devez rester à la maison pour éviter la propagation.

- **Votre enfant peut être tenu de rester à la maison pendant au moins trois semaines après avoir été exposé.** Mais cette durée pourrait être prolongée si d'autres cas de rougeole sont détectés à l'école ou à la garderie.
- Votre enfant pourrait recevoir une dose d'un vaccin contre la rougeole. Certains enfants peuvent retourner à l'école ou à la garderie après avoir reçu une dose de vaccin.
- Tout enfant qui a été exclu de l'école ou de la garderie doit rester à la maison. Évitez les lieux publics, les activités habituelles et toute personne à risque élevé de complications (p. ex. les femmes enceintes, les nourrissons, les personnes dont le système immunitaire est affaibli).

Si un enfant est vacciné contre la rougeole, il est très peu probable qu'il contracte la maladie après avoir été exposé et peut poursuivre ses activités habituelles. Il doit tout de même surveiller l'apparition d'éventuels symptômes.

Vous trouverez des renseignements sur les lieux d'exposition à la rougeole dans la communauté et sur la marche à suivre en cas d'exposition sur la page Web consacrée à la rougeole : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.fr.html>.

Meilleures salutations,

Original signé par

Richard Baydack, Ph. D.
Directeur
Prévention et contrôle des maladies
transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins
de longue durée du Manitoba

Original signé par

Dr Davinder Singh, M.D., J.D., M. Sc., FRCPC
Responsable de la vaccination, médecin
hygiéniste
Prévention et contrôle des maladies
transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins
de longue durée du Manitoba